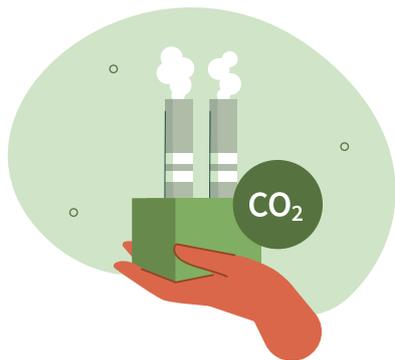




CHOISISSEZ LA CHALEUR RENOUVELABLE !

LE DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
ENGAGÉ DANS LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



Chaudière Biomasse
Géothermie
Solaire thermique
Réseaux chaleur
Chaleur fatale





Alain PICHON
Président du
Département de la Vienne



Joëlle PELTIER
Vice-Présidente Déléguée,
en charge du Climat et du
Développement Durable

Au regard de l'urgence climatique et de la flambée des coûts des énergies, l'enjeu énergétique n'a jamais été aussi important. Il doit tous nous mobiliser. C'est pourquoi dans la Vienne, nous sommes au travail avec toutes les équipes pour relever ce défi.

Aujourd'hui, le Département s'engage plus fortement encore dans la production de chaleur renouvelable, en lançant un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) en partenariat avec l'ADEME.

Ce CCRT va nous permettre d'accélérer le développement de projets énergies renouvelables partout sur le territoire, en contribuant ainsi à l'objectif national de 38% de chaleur renouvelable en 2030. Il devrait générer un peu plus de 12 millions d'euros d'investissement (études et travaux compris).

Qu'il s'agisse de bois-énergie, de géothermie ou de solaire thermique, notre territoire dispose d'un formidable potentiel sur ces 3 filières énergétiques.

Alors, que vous soyez une structure médico-sociale, un établissement scolaire, une entreprise, un bailleur social, une collectivité, nous vous invitons dès maintenant à contacter la mission "chaleur renouvelable" du Département.

Ensemble, on peut viser l'autonomie énergétique !

Pour soutenir les parties prenantes de la transition énergétique sur son territoire, le Département de la Vienne s'est engagé dans la signature d'un **Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique** d'une durée de 4 ans, afin de permettre à l'ensemble des acteurs concernés de profiter des aides du Fonds Chaleur de l'ADEME (actuellement, seule la Communauté Urbaine du Grand Poitiers est couverte).

Cette contractualisation permettra aux entreprises, aux collectivités, aux gestionnaires de patrimoine et aux copropriétés du territoire de profiter d'aides importantes pour l'accompagnement de projets de chaleur renouvelable thermique et pour l'installation des équipements.



Pour qui ?

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des acteurs du territoire, hors particuliers. Il concerne donc les entreprises, les acteurs publics et associatifs et les copropriétés.

Pour quels projets ?

- Bois énergie
- Géothermie
- Solaire thermique
- Récupération de chaleur



Que permet le CCRT ?

Les projets éligibles pourront bénéficier de subventions jusqu'à 65% pour les études et l'investissement afin de concrétiser les installations.

A savoir, le dispositif est cumulable avec d'autres aides existantes telle que le Fonds vert sous certaines conditions.

Attention, si vous êtes un particulier, vous n'êtes pas éligible au Contrat de Chaleur Renouvelable Thermique. Des programmes d'aides spécifiques accompagnent les particuliers (MaPrimeRénov, Programme Habiter Mieux).

Pourquoi choisir la chaleur renouvelable ?

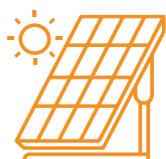
En France, la production de chaleur représente la moitié de la consommation énergétique. Cependant, cette production est principalement basée sur l'utilisation d'énergies fossiles polluantes dont les coûts explosent. Pour répondre aux enjeux futurs, il est essentiel de trouver des alternatives stables et durables. Choisir la chaleur renouvelable vous permet de :

- réduire vos dépenses d'énergie
- maîtriser sur le long terme le montant de vos factures
- stimuler l'économie locale
- limiter les émissions de gaz à effet de serre
- être exemplaire en vous engageant dans une démarche de transition énergétique de votre territoire

5 SOLUTIONS POUR PRODUIRE DE LA CHALEUR A PARTIR D'ÉNERGIES RENOUVELABLES



BOIS-ÉNERGIE



SOLAIRE THERMIQUE



GÉOTHERMIE



RÉCUPÉRATION DE CHALEUR FATALE



RÉSEAU DE CHALEUR

LE PRINCIPE

Plaquettes (bois déchiqueté) ou granulés (sciure compressée) stockés dans un silo, un système d'aspiration permet d'alimenter le foyer de la chaudière	Production d'eau chaude sanitaire solaire	Captage de l'énergie contenue dans les couches superficielles du sol (entre 1 m et 200 m) de profondeur	Chaleur issue de process industriels ou d'eaux usées (stations d'épurations)	Chauffage de plusieurs bâtiments d'un même site ou d'un même quartier
--	---	---	--	---

LES AVANTAGES

<ul style="list-style-type: none"> • Limiter sa dépendance énergétique et son exposition aux fluctuations des prix de l'énergie • Technologie éprouvée • Diminuer ses dépenses de fonctionnement • Réduire les émissions de gaz à effet de serre • Coût du bois plus stable que les énergies fossiles • Valoriser une ressource de proximité et favoriser l'emploi local 	<ul style="list-style-type: none"> • Profiter d'une énergie totalement gratuite • Faire le choix d'une solution simple • Diminuer les dépenses de fonctionnement et faire des économies • Valoriser son patrimoine et son image 	<ul style="list-style-type: none"> • Performance énergétique élevée • Possibilité de rafraîchissement en plus du chauffage • Faible impact visuel de l'installation • Réduire les émissions de gaz à effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> • Valoriser un gisement de chaleur auparavant non exploité • Valoriser son image • Baisse significative des dépenses d'énergie • Diversité des applications 	<ul style="list-style-type: none"> • Réduire les coûts d'investissement et de fonctionnement • Une installation commune avec une source renouvelable et peu onéreuse • Améliorer la qualité de l'air et le bilan carbone • Agir contre la précarité énergétique
--	---	---	--	---

LES POINTS D'ATTENTION

<ul style="list-style-type: none"> • Nécessité d'un volume disponible pour le stockage de bois et l'accès en camion 	<ul style="list-style-type: none"> • Disponible majoritairement en été 	<ul style="list-style-type: none"> • En rénovation : réseau de distribution intérieur existant • Nécessité d'une surface extérieure disponible • Type de sol et présence d'aquifères à vérifier 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût initial 	
---	---	--	--	--

J'ai un projet



- Je contacte le Département de la Vienne pour une première évaluation
- Je me rends sur lavienne86.fr et je suis les instructions

Vous avez une question ?

Contactez le référent départemental :

Fabrice GATEFAIT
05 49 62 91 25 / 06 79 79 49 00
chaleur-renouvelable86@departement86.fr

Vous pouvez également contacter votre référent communautaire :

CC Haut-Poitou	Jérôme Labergère	j.labergere@cc-hautpoitou.fr
CC Haut-Poitou	Brune Fichet	b.fichet@cc-hautpoitou.fr
CC Vienne et Gartempe	Alexis Gonnin	alexis.gonnin@ccvg86.fr
CC Vallées du Clain	Fleur Feintrenie	transitioneco@valleesduclain.fr
CA Grand Châtellerault	Rémi Velez	remi.velez@grand-chatellerault.fr
CC Pays Loudunais	Hadjer Boukaboub	hadjer.boukaboub@pays-loudunais.fr
CC du Civraisien en Poitou	Christophe Desbancs	dst@civraisienpoitou.fr



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE
Place Aristide Briand
86000 Poitiers
05 49 55 66 00